



Thervay



Commune de Thervey

Réunion du conseil municipal du 8 mars 2019

Séance ouverte à 20h30

Présents : 8

Convocation : 28 février 2019

Secrétaire de séance : Marie-José MAURIN

Le compte rendu de la réunion de conseil du 25 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1- Vote du compte de gestion 2018:

Après vérification du compte de gestion de 2018 établi par Madame la Perceprice pour la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce compte.

2- Vote du compte administratif 2018:

En l'absence de Mme VERMOT-DESROCHES Marie-Hélène, Maire, le Conseil Municipal, présidé par Mr CRETIN Christian, Premier Adjoint, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2018 de la commune dressé par le Maire est présenté par Mr ECARNOT Stéphane et dont les chiffres sont les suivants

<u>COMMUNE</u>	
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	149 496.91 €
Recettes	294 940.99 €
Report excédent de fonctionnement 2018	+ 498 518.97€
Excédent total section de fonctionnement	643 963.05€
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	99 145.01 €
Recettes	194 937.84 €
Report excédent d'investissement 2018	+ 130 481.69 €
Déficit total section d'investissement	226 274.52 €
<u>EXCEDENT GLOBAL</u>	+ 870 237.57 €

3 - Vote de l'affectation de résultat :

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'exercice 2018 a généré un :
* excédent de fonctionnement de : 145 444.08 Euros

Considérant que les résultats antérieurement reportés sont constitués d'un :

- excédent de fonctionnement de : 498 518.97 Euros

Pour information, les résultats cumulés s'élèvent à un :

* excédent de fonctionnement de : 643 963.05 Euros

* solde d'exécution d'investissement : 226 274.52 Euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit:

Solde disponible :

Affectation à l'excédent reporté (report du solde à la section de
fonctionnement): 643 963.05 Euros

5 - SIDEC :

La convention travaux ELUM 3eme tranche est approuvée par l'ensemble du conseil pour un montant de 8 554.98 € dont un reste à charge pour la commune de 4 277.49€

6 - Subventions 2019 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une subvention:

- de 300 € au comité des fêtes qui a remis un dossier en bonne et due forme
- de 100 € à l'association sportive du collège de Pesmes
- de 100 € à l'ADMR

7 - Soutien à l'AMF

Abstention générale

8 - Débat PADD

Remis à discussion lors du prochain conseil

9 - Questions diverses

1. Le moto club de Pesmes est autorisé à passer dans les rues de Thervay pour sa course.
2. Monsieur PONCELIN J.P. demande l'autorisation pour une rampe d'accès à son domicile pour un fauteuil roulant. Demande acceptée.
3. Le 28/03/2019 à 18h30 se tiendra une réunion salle du club à Thervay des gilets jaunes concernant le RIC.
4. La Fontaine rue de Malans est devenue inaccessible et le carrefour route du Revêt et route de Malans dangereux car la visibilité est mauvaise en raison du stationnement de plusieurs véhicules appartenant à un propriétaire artisan rue de Malans. Décision est prise de sécuriser cet endroit et de mettre des plots avec une chaîne autour de la fontaine.
5. 22eme Tour de la Serre le 12/05/2019
L'association demande à la commune le droit de passer dans la Serre. Le conseil à l'unanimité donne son accord.
6. Mr et Mme Vuillemin demande l'autorisation de pouvoir utiliser leur terrain avant le bornage définitif. Autorisation accordée.

Fin de la séance à 23h30

